

Séance du 14 Décembre 2015

L'an deux mil quinze, le quatorze décembre, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, suivant convocation faite le 8 décembre 2015.

Etaient présents : Jean-Michel Leray, Caroline Le Morzadec, Eliane Le Morzadec, Daniel Darcel, Mikaël Broussot, Jean Morvant, Oliviero Maxime, Christian Le Danvic, Alain Le Fur, Hervé Le Gall, Sandrine Pérès, Daniel Le Rouzic, Gérard Pierre, Patrick Pomme.

Secrétaire : Patrick Pomme

TRAVAUX (M. Leray Jean-Michel)

- Remplacement des portes à la salle polyvalente : les portes de la cuisine ont été changées, la porte à double battants de la scène réparée ainsi que l'issue de secours à l'arrière de la scène. Les travaux d'étanchéité de la toiture sont en cours.
- Acquisition d'une cuisinière fourneau à la cantine : l'ancienne cuisinière n'était plus aux normes coût 2 000€/TTC.
- Mise aux normes du câblage informatique à la mairie : l'entreprise Rouillé est intervenue coût 2 000€, le câblage téléphonique sera inscrit au budget 2016.

DOSSIER « ÉPICERIE »

Création d'un budget annexe et vote du budget

Par délibération en date du 3 novembre 2015 la commune a décidé d'ouvrir une épicerie-alimentation-dépôt de pains et journaux. Le Maire informe le Conseil Municipal que la création d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) impose, selon la nature juridique de la régie, qu'un budget annexe au budget principal de la commune soit créé. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un budget annexe M4 "ÉPICERIE" à compter du 1er janvier 2016.

Les frais de fonctionnement de l'épicerie ainsi que les frais de personnel incombent à la commune.

Le Maire présente le budget primitif 2016 "Épicerie" qui s'équilibre en section d'exploitation à la somme de 60 000€ et à 0€ en section d'investissement.

Le budget est adopté à l'unanimité.

COMMERCE DE PROXIMITÉ

- Décision du choix du bâtiment : décision du groupe de travail (M. LERAY Jean-Michel)

Le groupe de travail s'est réuni le 25 novembre, le Maire et Mr Darcel Daniel se sont retirés du groupe étant donné que le choix du bâtiment se portait sur la longère du GFA Darcel et la propriété de Madame Marie Nicole Audran. Mr Leray a repris l'étude réalisée par le CAUE et a fait la synthèse de tous les arguments (avantages et inconvénients) évoqués par le groupe de travail. Le choix s'est porté sur l'ancien commerce de Madame Audran en raison du coût, de l'accès commercial plus cohérent.

Le Conseil Municipal approuve ce choix à la majorité (13 voix pour) Mr Le Maire et Mr Darcel n'ont pas participé au vote.

- Compte-rendu de la rencontre avec l'EPF Bretagne
2 représentants de l'EPF ont participé à la rencontre Monsieur Lorient et Madame Lacoste.

Le projet de commerce avec création d'un ou 2 logements sociaux rentre dans le cadre d'intervention de l'EPF. La commune de Séglien est éligible au programme pluriannuel de l'EPF. La présentation du projet de la commune aura lieu le 8 mars lors du prochain bureau de l'EPF. Une convention opérationnelle d'action foncière sera signée entre l'EPF et la Commune. Le projet devra être terminé pour fin juillet afin de solliciter les subventions en septembre. Le choix du bâtiment s'étant porté sur la propriété de Madame Audran, la Commune doit dès à présent solliciter France Domaine afin d'évaluer le bien.

L'EPF serait chargé d'acquérir le bien et éventuellement de négocier avec la propriétaire. Si accord de vente, l'EPF procède au démembrement de propriété et vente de l'usufruit pour 1€ à la commune. L'EPF devient nu-propiétaire du bien. La convention est signée pour 7 ans à la date de signature. Dans le cas où un logement serait mis à la location, la commune encaisse les loyers. La Commune rembourse l'EFF (prix d'acquisition, frais de notaire, de négociation, assurance....) au bout de 7 ans.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une rencontre aura lieu le 25 janvier à 10H30 afin d'élaborer le projet avec le CAUE, les représentants de l'EPF seront également conviés.

PROGRAMME D'ÉLAGAGE SUR CHEMINS ET ROUTES DE LA COMMUNE

Le dernier programme a été réalisé en 2009. Une commission est formée afin de recenser tous les propriétaires concernés avec les parcellaires : Daniel Darcel, Alain Le Fur, Jean Morvant, Mikaël Broussot, Maxime Oliviero. Les courriers seront envoyés avant le 15 janvier, avec un délai de réponse d'un mois.

TRAVAUX A LA CHAPELLE DE LOCMARIA

Une demande de subvention avait été adressée au Département pour les travaux de restauration du support des cloches pour un coût de 1 200€/HT. Une suite défavorable a été émise par le Département ce dernier n'intervenant que pour des travaux supérieurs à 10 000€.

ACQUISITION D'UN DÉFIBRILLATEUR

Lors de la dernière réunion du SIVOM de Guémené, les différents dispositifs de secours ont été évoqués. La Commune de Séglien étant dépourvue de défibrillateur des devis ont été sollicités. Le coût de l'achat, maintenance et formation s'élève à 2 391€/TTC. Acquisition adoptée à l'unanimité, inscription au budget 2016.

AUDIT SUR LES CONTRATS D'ASSURANCES

Le Maire informe le Conseil Municipal que les communes de l'ancien canton de Cléguérec ont décidé de mutualiser la mise en concurrence des contrats d'assurance. Le cabinet ARIMA consultant a été retenu pour réaliser l'audit auprès des communes, rédiger l'ensemble des pièces du marché, participer à l'ouverture des plis, vérifier et analyser les offres. Le contenu des offres a été apprécié suivant les critères figurant dans le règlement de consultation. L'application de ces critères permet de déterminer " l'offre économiquement la plus avantageuse" selon les dispositions du code des marchés publics. (valeur technique et tarifs appliqués). Le Maire informe le Conseil du résultat des analyses des offres.

Lot 1 : Assurances multirisques : 5 offres ont été remises. La SMACL présente l'offre économiquement la plus avantageuse

dommage aux biens-franchise néant	3 057.79€
responsabilité civile	663.38€
Protection juridique de la Collectivité	245.52€
PSE 1 : Protection fonctionnelle des élus	83.39€

Lot 2 : Assurance des véhicules et des risques annexes, 4 offres ont été remises
La SMACL présente l'offre économiquement la plus avantageuse

Formule de base sans franchise	493.26€
Prestation supplémentaire éventuelle N°1 : auto collaborateurs 2000km	364.10€

Lot 3 : Assurance des prestations statutaires, 3 offres ont été remises.
La SMACL présente l'offre économiquement la plus avantageuse

Formule de base CNRACL	8 516.40€
IRCANTEC	225.05€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de retenir la SMACL pour l'ensemble des contrats d'assurance, autorise le Maire à signer toutes les pièces du marché.

COMPTE RENDU RÉUNIONS DES COMMUNES DU PATRIMOINE RURAL DE BRETAGNE (M. Le Gall Hervé)

L'assemblée générale s'est tenue en juin, le conseil d'administration le 28 novembre. 9 communes du département sont labellisées. Les Communes s'engagent à valoriser le label en favorisant le développement du commerce, sensibilisation sur le patrimoine bâti, mise en place de circuits d'interprétation. L'association réévalue les labels accordés, il n'y a pas de nouvelle demande de labellisation. Les aides accordées sont en baisse, l'association essaie de travailler sur le mécénat. Des actions sont régulièrement organisées afin de découvrir le patrimoine : journée patrimoine en marche en juillet. Une animation « Couleur de Bretagne » est prévue en juin, l'école pourra être associée au projet de concours de peinture.

La question évoquée lors du conseil d'administration : en cas de fusion de communes, que devient le label de la commune ?

OPÉRATION DE « PIÉGEAGE DE RAGONDINS »(M. Pomme Patrick)

La campagne s'est déroulée du 27 octobre au 26 novembre. 33 ragondins ont été capturés sur l'année.

Bilan frelons asiatiques : 73 reines fondatrices ont été capturées. 5 nids ont été détruits dont 2 par une entreprise.

DÉLIBÉRATIONS A PRENDRE

- Régime indemnitaire

Le Maire informe le Conseil Municipal que les fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi que les agents non titulaires de droit public peuvent, sur décision de l'organe délibérant percevoir des primes et indemnités en complément de leur traitement indiciaire.

L'I.E.M.P. (Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures) peut être attribuée aux grades suivants de la collectivité : adjoint administratif 1^{ère} classe, adjoint technique 1^{ère} et 2^{ème} classes, selon les critères retenus : temps de travail, ancienneté, diminution du régime indemnitaire en cas d'absentéisme.

L'arrêté du 24/12/2012 n°INTA1239113A fixe les montants de référence de l'indemnité d'exercice de mission des préfectures. L'arrêté fixe pour chaque corps un montant forfaitaire

annuel de référence auquel peut être appliqué un coefficient compris entre 0.8 et 3 (les collectivités peuvent toutefois prévoir une limite inférieure à 0.8).

Grade	Montant de référence	Coefficient Mini	Coefficient Maxi	Effectif	Plafond maximum annuel
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	1153.00	0	3	1	3 459.00
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1143.00	0	3	3	13 716.00
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1143.00	0	3	1	3 429.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

- D'attribuer l'IEMP dans les conditions exposées à compter du 1^{er} janvier 2015,
- De charger le Maire de fixer les montants individuels selon les critères définis ci-dessus dans la limite du crédit global ainsi que des plafonds,
- De verser la prime en un seul versement (janvier de l'année N+1).

- **Dénomination de ruelle et lieu-dit**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'entrepôt de Mr Rouille situé entre la rue du stade et la rue des Moulins n'a pas de dénomination et que cela lui porte préjudice pour les livraisons. Le Maire propose de donner l'adresse " Ruelle du Stade".

D'autre part la maison d'habitation Devaux route de Guémené n'a pas de réelle dénomination, le Conseil Municipal décide de se référer à la dénomination historique du pont et décide de nommer le lieu-dit "Pont Marc'hard".

Le Conseil Municipal approuve les deux dénominations.

- **Décision Modificative Budgétaire**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le chapitre 012 n'est pas suffisamment approvisionné du fait de l'embauche en fin d'année d'un contrat aidé et du remplacement d'un agent par le centre de gestion durant l'année 2015 et propose de réajuster certains articles budgétaires :

Dépenses de fonctionnement

- Article 6218 autre personnel extérieur + 500€
- Article 6413 Personnel non titulaire + 1 200€
- Article 64168 Autres emplois d'insertion +1 500€
- Article 6451 cotisations URSSAF + 750€
- Article 6455 Cotisations assurance personnel + 200€
- Article 7391171 Dégrèvement TF jeunes agriculteurs : + 490€
- TOTAL : 4 640€

Recettes de fonctionnement

- Article 6419 remboursement sur rémunération personnel + 2 400€

- Article 74718 Autres participations + 2 240€
- TOTAL : 4 640€

Dépense d'investissement

- Article 2168-290 restauration registres + 6.00€
- Article 2315-289 réfection voirie bourg - 6.00€

Le Conseil Municipal adopte les modifications budgétaires à l'unanimité.

Extraction d'une parcelle du domaine public

Par délibération en date du 6 Juillet 2015 le Conseil Municipal avait décidé de régulariser la situation cadastrale de la propriété de Me MARSAULT Eliane par un échange gratuit avec la Commune. Le cabinet Nicolas géomètre-expert est intervenu et a établi le document d'arpentage sur lequel la parcelle AB292 est divisée en AB490 et AB491, la parcelle AB492 est créée par extraction du domaine public.

Le Conseil Municipal a convenu qu'un échange sans soulte est établi entre Madame Marsault Eliane (cédant la parcelle AB491) et la commune de Séglie n cedant la parcelle AB492. Une enquête publique ne se justifie pas au principe que le projet de déclassement de la parcelle AB492 du domaine public vers le domaine privé de la commune ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation altérée par la voie faisant l'objet de déclassement (loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004, article 62 II-JO XII 2004 modifiant l'article L141-3 du code de la voirie routière).

S'agissant d'un échange sans soulte, l'avis de France Domaine est obligatoire. France Domaine a été consulté et a déterminé la valeur vénale actuelle : 600€.

Le Conseil Municipal décide le déclassement de la parcelle AB492 du domaine public vers le domaine privé de la Commune.

QUESTIONS DIVERSES

Médiathèque

Les documents de la bibliothèque municipale de SEGLIEN, acquis avec le budget municipal ou reçus en dons sont propriétés de la commune et sont inscrits à l'inventaire.

Pour que les collections proposées au public restent attractives et répondent aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier selon les critères ci-dessous :

- l'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- le nombre d'exemplaires
- la date d'édition (dépôt légal il y a plus de X années)
- le nombre d'années écoulées sans prêt
- le niveau intellectuel, la valeur littéraire ou documentaire
- la qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- l'existence ou non de documents de substitution

Le conseil municipal autorise le responsable de la bibliothèque à sortir ces documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités qui conviennent :

- suppression de la base bibliographique informatisée ou du cahier d'inventaire (indiquer la date de sortie)

- suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document o suppression des fiches

Selon leur état, les documents éliminés du fonds de la bibliothèque pourront :

- être jetés à la déchetterie
- donnés à un autre organisme ou une association

Suite à chaque opération, un état sera transmis à la municipalité par le responsable de la bibliothèque précisant le nombre de documents éliminés et leur destination. Ces données seront incluses dans le rapport d'activité annuel de la bibliothèque.

Cette opération devant être effectuée régulièrement au cours de l'année, cette délibération a une validité permanente.

-Contrat BUTAGAZ : le tarif actuel est de 1 517€/tonne, 1 276€ après remise commerciale. Le Maire a sollicité une rencontre avec un représentant de Butagaz, si un contrat est signé avant la fin de l'année une remise de 350€ pendant 3 ans est accordée, 100€ en plus la 1^{ère} année. La proposition est acceptée

- **Ligne souterraine RTE** : entre le 11 janvier et le 31 mars du lundi matin au jeudi soir la route sera bloquée entre Kerbédic et Kerambroise dans le cadre des travaux.

Dans le sens Guémené vers Pontivy : déviation par Guern

Dans le sens Pontivy vers Guémené : déviation par Séglien. Les poids lourds seront déviés par la Départementale. Une rencontre aura lieu avec RTE début janvier 2016. Un constat des routes sera réalisé. Une convention avec RTE est proposée pour les replantations.

- **ARS** : analyse des eaux des canalisations. Les prélèvements sont conformes aux normes

- **ATESAT** : un appel d'offre en commun est prévu pour le programme voirie à titre expérimental. Les communes de Silifac, Séglien, Cléguérec, Malguénac ont décidé de se regrouper pour ce projet.

- **Variscan mines** : une réunion aura lieu le 28 janvier à 14H30 à la SP de Pontivy